



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

La FAE conclut une entente de principe qui fait la différence

Montréal, le 25 juin 2010 – Une entente de principe est intervenue entre la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF).

Après d'intenses travaux et discussions, la FAE se réjouit de l'aboutissement des négociations dont le résultat ouvre la voie à l'amélioration des conditions de travail des 32 000 membres qu'elle représente et permet d'offrir de meilleurs services en éducation pour tous les élèves. Les pourparlers des derniers jours en présence d'une médiatrice efficace auront permis à la FAE de conclure sa première négociation en respectant l'esprit des mandats confiés par ses enseignantes et enseignants. Les membres de la FAE réunis aujourd'hui en Conseil fédératif de négociation ont adopté cette entente de principe qui sera par la suite soumise à leurs instances. Si le contenu détaillé de l'entente ne peut être dévoilé avant qu'il ne soit présenté aux instances démocratiques des syndicats affiliés, il faut savoir que les nombreux gains réalisés au regard de la diminution du nombre d'élèves par classe au secteur régulier et à l'accueil, des mesures d'appui touchant directement les enseignantes et enseignants ou permettant d'assurer de meilleurs services aux élèves, de même que la réduction de la précarité dans les secteurs de l'éducation des adultes (EDA) et de la formation professionnelle (FP), notamment par l'ajout substantiel de postes permanents et le rehaussement des planchers d'emploi sont des éléments clef de cette entente de principe. Il aura fallu plus de sept mois depuis le dépôt des offres patronales pour que la FAE et le CPNCF en arrivent à une telle entente.

« Tout au long des négociations, la FAE a été préoccupée d'atteindre des résultats concluants pour chacun des grands secteurs de l'éducation, soit le préscolaire, le primaire, le secondaire, l'éducation des adultes et la formation professionnelle. Nous n'avons jamais abandonné ce principe de parvenir à une amélioration des conditions de travail pour l'ensemble de nos membres. L'entente de principe nous permet d'affirmer que nous avons atteint notre objectif en dépit du cadre financier de règlement très contraignant que nous imposait le gouvernement. Cette entente permet d'obtenir des gains substantiels sur plusieurs plans et de répondre à de nombreuses attentes exprimées par nos membres. La FAE peut affirmer avec fierté qu'elle a su défendre plusieurs groupes du secteur de l'éducation trop souvent oubliés. Je souligne le travail remarquable effectué par nos représentants négociateurs qui, au cours des derniers mois, ont soutenu avec vigueur et rigueur nos demandes afin d'obtenir de meilleures conditions de travail pour les profs et une amélioration significative des services pour les élèves. Bien qu'il reste encore des améliorations à apporter à l'organisation des services en éducation, la balle est maintenant dans le camp de la ministre de l'Éducation qui devra être attentive aux solutions qui lui seront proposées pour améliorer l'école publique et pro active dans leur mise en œuvre. Elle a une obligation de résultat au sein des comités et forums, annoncés pour l'automne, notamment dans le dossier des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

2...

Il est clair cependant que nous maintiendrons notre vigilance pour accroître sans cesse les services en éducation. La FAE à titre de partenaire incontournable du secteur de l'éducation assumera avec responsabilité un rôle constructif en ce sens, comme elle l'a toujours fait, et assure la ministre de son entière collaboration à cet effet. Nous terminons cette première négociation après avoir démontré une fois de plus le sérieux de notre démarche», a déclaré le président de la FAE, Pierre St-Germain.

Les détails de cette entente de principe seront présentés pour recommandation à l'ensemble des membres lors d'assemblées générales que tiendra ultérieurement chacun des neuf syndicats affiliés à la FAE à la rentrée scolaire.

« Nous n'avons jamais abandonné notre cible de faire une différence appréciable au terme de cette négociation. Nous avons travaillé constamment et avec un grand souci démocratique, consultant régulièrement nos membres, dans l'espoir d'atteindre un règlement satisfaisant, négocié et représentatif de ce que les profs nous exprimaient. Même si nous reconnaissons l'ouverture de la partie patronale à considérer certaines de nos préoccupations, les gains obtenus sont indéniablement liés à la formidable mobilisation de nos membres et à leur appui non équivoque à leurs représentants. Ce que nous venons de franchir, c'est plus qu'un pas dans la bonne direction, c'est l'ouverture d'une nouvelle voie pour les membres que nous représentons, celle de vraiment se faire entendre sur les enjeux éducatifs. Cette entente permet aussi de réaffirmer et de raffermir le rôle des instances et des représentants syndicaux à tous les niveaux des structures scolaires. Force est de constater que nous avons raison d'affirmer qu'il fallait prendre le temps de négocier en vue d'améliorer les conditions de travail et défendre l'école publique. Les résultats obtenus nous permettent maintenant d'exprimer avec fierté que la FAE a fait la différence », de conclure Pierre St-Germain.

La FAE a décidé de mettre fin à tous les moyens de pression qui avaient cours ou qui étaient prévus.

L'entente de principe porte sur les clauses non salariales de la convention collective. Les salaires faisant l'objet de négociations avec le Conseil du trésor sont exclus des opérations du CPNCF. Ces clauses salariales restent à être finalisées avec le Conseil du trésor.

La FAE tient à manifester son appui aux autres organisations qui poursuivent la lutte pour convenir d'une entente satisfaisante négociée.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
 Renseignements : Armand Dubois, conseiller aux communications
 Téléphone : 514 666 7763, poste 296 – bureau
 514 910-1754 – cellulaire